

Par e-mail: annemarie.gasser@bj.admin.ch

Berne, le 15 août 2023

Consultation : 19.433 n lv. pa. CAJ-N. Etendre au harcèlement obsessionnel (« stalking ») le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet présenté a pour but de compléter le droit pénal et le droit pénal militaire afin que les actes considérés comme du harcèlement obsessionnel (traquer, harceler ou menacer obstinément en portant atteinte au sentiment de sécurité d'une personne) fasse l'objet d'une disposition pénal spécifique.

En faveur d'une disposition pénal contre le harcèlement obsessionnel

Le Centre salue le projet proposé. Une meilleure protection des victimes de harcèlement obsessionnel en lien avec l'évolution des nouvelles technologies et l'augmentation du nombre de situations qui en découlent, est nécessaire. Le Centre est favorable à ce qu'une infraction spécifique soit introduite. La formulation proposée permet d'intégrer toutes les composantes du harcèlement, notamment l'appréciation d'un comportement dans son ensemble avec des actes qui en eux-mêmes peuvent être jugés comme admissibles mais qui, cumulés ou intensifiés, créent un sentiment de crainte. L'approche de ce phénomène en le considérant comme un processus dynamique est également essentiel afin de permettre une bonne appréciation des cas. Pour Le Centre, la peine encourue devra être proportionnée sur le plan de l'harmonisation des peines et de l'adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions. Le jugement restera bien entendu à l'appréciation du magistrat qui restera responsable de l'examen difficile qu'une telle disposition pénal peut néanmoins impliquer. La conscience et la volonté restent appliquées afin de parvenir à un état de fait subjectif.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse